

1 - Renseignements sur le commerçant / l'estimateur

Commerçant de véhicules automobiles : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	N° du commerçant	N° de l'estimateur indépendant MF
Nom du commerçant ou de l'estimateur indépendant		N° de téléphone
Adresse		
Ville, village, R.R.	Province	Code postal
Nom de l'acheteur actuel (lettres moulées S.V.P.)	N° de permis (TVD) du vendeur	
Numéro d'inscription aux termes de la <i>Loi sur les commerçants de véhicules automobiles</i> de la personne qui remplit / signe la présente expertise	Date de l'inspection	
	Poste de l'estimateur au sein de la compagnie	

2 - Description et expertise du véhicule

N° d'identification du véhicule		Marque	Année	Modèle		
Kilométrage au compteur à la date d'inspection		Couleur	Nbre de cylindres	Boîte de vitesses : Automatique <input type="checkbox"/> Manuelle <input type="checkbox"/>		
Options	Oui	Non	Options	Oui	Non	État général du véhicule : Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/>
Climatisation			Régulateur de vitesse			
Direction assistée			Serrures électriques			
Freins assistés			Volant inclinable			
Vitres électriques			Deux portes			
Observations générales influant sur la valeur du véhicule						Valeur d'expertise \$

Nota : La valeur d'expertise d'un véhicule ne vise pas à être une valeur de reprise, mais représente la valeur que l'on peut s'attendre à recevoir dans une opération de vente entre un acheteur intéressé et un vendeur intéressé. Toute estimation effectuée par une ou des personnes qui ne sont pas reconnues comme estimateurs dans le cadre du présent programme, ne sera pas acceptée par le ministère du Revenu ou le ministère des Transports. Les estimations doivent être effectuées dans les 60 jours suivant la date d'achat.

Attestation

J'atteste par la présente que je détiens/nous détenons une inscription en vigueur aux termes de la *Loi sur les commerçants de véhicules automobiles* et un permis de vendeur valide émis en vertu de la *Loi sur la taxe de vente au détail*, que mon/notre activité commerciale principale est la vente de voitures neuves ou d'occasion **OU** j'atteste par la présente être un estimateur indépendant autorisé par le ministère du Revenu à effectuer des estimations en vertu du Programme d'information sur les véhicules d'occasion. J'atteste que la valeur d'expertise du véhicule est inférieure à la moyenne en raison de dommages graves ou d'une usure excessive.

Signature	Inscrivez votre nom au complet, en lettres moulées	Date
		année mois jour

Toute personne qui fait volontairement une déclaration fautive ou trompeuse est coupable d'une infraction et passible sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende et d'une peine d'emprisonnement, ou d'une seule de ces peines (Paragraphes 32(4) et 32(4.1) de la Loi sur la taxe de vente au détail).